

Initiatives ministérielles

est celui qui permet à la famille de jouer son rôle de pilier véritable de la société, qui lui confère solidité et stabilité pour que ces personnes ne se sentent pas marginalisées et qu'elles ne craignent pas, lorsque survient le moindre problème—accident, maladie, échec matrimonial—d'être laissées pour compte et de se retrouver dans la rue ou à la soupe populaire et sans le soutien dont elles ont besoin. C'est pourtant une réalité quotidienne. On ne subvient plus aux besoins de ces personnes.

J'espère que les changements proposés en ce qui concerne les personnes à charge des prestataires à la pension d'invalidité seront utiles. Je ne peux cependant m'empêcher de m'inquiéter de tous ceux et celles dont les difficultés n'ont pas reçu la même attention parce qu'elles n'ont fait l'objet d'aucune mesure législative présentée à la Chambre.

Alors que s'achève l'étude en troisième lecture de cette mesure législative qui va aller dans nos recueils de lois et que nous nous apprêtons à passer à autre chose, n'oublions pas la description que les députés des trois partis principaux ont donnée à la Chambre des problèmes et des angoisses de leurs électeurs—personnes âgées dont la pension est insuffisante, personnes handicapées, conjoints qui n'ont pas droit à leur juste part de prestations par suite de l'échec de leur mariage.

Nous aussi reconnaissons qu'il faut aborder ces problèmes d'un point de vue beaucoup plus large et englober une tranche beaucoup plus vaste de la population canadienne. Voilà ce qui est important: qui dit sécurité ne dit pas bien-être. La sécurité n'est pas une aumône. La sécurité n'est pas paternalisme. Elle est le fondement sur lequel nous bâtissons notre économie et édifions une société qui a confiance en son potentiel et qui éprouve un sentiment de solidarité. Voilà comment nous pourrions devenir une «nouvelle société productive».

Le gouvernement s'est lancé dans des consultations par suite de la publication de son nouveau document sur la concurrence et la productivité. J'ai lu ces documents attentivement. Malheureusement, on n'y parle pas du facteur qui contribue peut-être le plus à rendre une société productive et concurrentielle, c'est-à-dire une société qui a confiance en son potentiel, qui sait prendre soin des moins fortunés et exploiter au maximum les talents de tous ses membres.

Pas question de devenir concurrentiel et productif, si l'on continue de traiter les gens comme des citoyens de seconde zone, pour reprendre les mots de mon collègue.

Je voterai en faveur de ce projet de loi parce qu'il s'oriente dans la voie du règlement des problèmes du régime de pensions et qu'il offre une ouverture en ce qui concerne les invalides. J'espère bien qu'après avoir adopté ce projet de loi, nous réaliserons que nous avons encore beaucoup de travail à accomplir.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, chaque fois que j'entends dire que mon collègue de Winnipeg-Sud-Centre participe au débat, j'essaie d'être là, car s'il y a un député qui s'est montré capable de représenter ses électeurs avec force, enthousiasme et intelligence, c'est bien le député de Winnipeg-Sud-Centre.

Il s'est nettement distingué à la Chambre, non seulement à titre de député depuis les élections fédérales de 1988, mais à d'autres titres également.

Il sait de quoi il parle quand il fait allusion à certaines des lacunes du Régime de pensions du Canada, quand il signale aux députés les injustices encore présentes dans le système. Il sait bien, j'en suis sûr, qu'il y a des fonctionnaires brillants et dynamiques qui, à cause des restrictions de la loi, sont retrouvés dans l'incapacité de corriger les erreurs.

• (1510)

Le député a parlé de la souplesse nécessaire pour régler les problèmes. Comment les députés pourraient-ils ne pas être d'accord là-dessus? Mais, s'il faut de la souplesse, il faut aussi un certain sens de la discipline, pour que l'argent aille à ceux qui en ont besoin, comme dans le cas qui nous occupe. On sait que les survivants auront droit à une augmentation d'environ 35 \$, soit à peu près 420 \$ par année. Il faut donc de la souplesse dans le Régime de pensions du Canada, et de la discipline en plus.

Faire attendre quelqu'un de six mois à deux ans, ce n'est pas de la souplesse. Je suis certain que le député d'en face, le secrétaire parlementaire, serait entièrement d'accord avec moi. C'est de la pure négligence, non de la part des fonctionnaires, mais de celle des législateurs, de notre part à nous au Parlement.

Le député sent-il une volonté politique au gouvernement d'essayer de corriger ces erreurs? Quelle que soit sa réponse, j'aurais tendance à le croire vu la manière dont il s'illustre à la Chambre, vu la manière dont il a toujours